



DEPARTEMENT TECHNIQUE

Procès-Verbal n° 10

Réunion du : **Mardi 16 Novembre 2021**

Présidence : **M. BOURICHA Guy**

Présents : **Mmes REGNIER Ludivine (CTD PPF) - MM. ARROUB Amin (CTD DAP) - PATALANO Albert**

Excusés : **Mmes BERNARDINI Laurence - VERLAQUE Aline
MM. BAUMANN Frédéric - GUILLAUME Loïc - LEDET Thierry -
SASSO Blaise - GERBY Hubert**

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois). Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

RAPPEL

Le port du masque est obligatoire dans les locaux du district
A votre arrivée dans le hall d'entrée merci de présenter un Pass Sanitaire
(attestation vaccinal ou test de - 72 heures)



ORDRE DU JOUR

- Informations
- Traitement du courrier
- Engagements des équipes

RAPPEL CORRESPONDANCES

- Tout courrier doit comporter le Nom du Club, la Catégorie le Niveau, la Poule et le Numéro de la rencontre concernée.
 - Toute demande de Modification de calendrier ou d'Horaire doit être établie sur l'Imprimé Officiel.
- LES DEMANDES NON CONFORMES NE SERONT PAS PRISES EN COMPTE.**

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

- 1 - Plusieurs responsables omettent de porter le résultat de la rencontre sur la feuille de match. Le Département Technique – Section FOOT EDUCATIF précise que ces résultats sont indispensables pour permettre la remise à niveau.
(Les scores des rencontres sur les feuilles de matches doivent être portés en chiffres et en lettres.)
- 2 - Les Educateurs doivent veiller à ce que sur la feuille de match : la Catégorie - le Niveau – la Poule – la Date et le N° de la rencontre correspondent au Match disputé.

AMENDE FINANCIERES des 2ème et 3ème PHASES

RAPPEL : TOUTE RENCONTRE NON JOUEE POUR NON PRESENCE D'UNE EQUIPE AU COUP D'ENVOI DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE FEUILLE DE MATCH ADRESSEE AU DISTRICT COMME POUR UNE RENCONTRE NORMALE

U13 et U12

Modification d'horaire arrivée hors délais : 10 €

1^{ère} PARUTION : Absence de Feuille de match et Scan non reçu dans les délais : 8 €

2^{ème} PARUTION : Absence de Feuille de match : 16 €

3^{ème} PARUTION : Traitement du dossier : 31 €

U6 à U11 - PLATEAUX

Absence non excusée aux plateaux et Journées Interclubs : 50 €

Absence non excusée Journées Départementales, Nationale, Festival Foot Pitch U13/U12,

Laggiard : 50 €

FEUILLE DE MATCH MANQUANTE non transmises par le club organisateur : 20 €



DEMANDE DE MISE A DISPOSITION D'INSTALLATIONS

RAPPEL

• **Samedi 11 Décembre 2021 : U6F à U11F – PLATEAU DE NOËL FOOT DE CŒUR (MATIN)**

Cette journée entrant dans le cadre de la solidarité, les clubs faisant la demande devront se rapprocher auprès d'une association caritative à la recherche de dons (TELETHON, RESTO DU CŒUR...). En conséquence l'identité de l'association devra être impérativement désignée et jointe à la demande.

Pour chaque site, un appel aux dons sera fait lors des convocations des clubs.

Les clubs qui souhaitent mettre leurs installations sportives à la disposition du District pour ces manifestations sont priés de se faire connaître au plus tôt.

Merci d'avance.

INFORMATIONS IMPORTANTES

RAPPEL DU REGLEMENT

PARTICIPATION : En aucun cas, un joueur ne peut participer à une rencontre au sein d'une équipe de catégorie d'âge inférieure à la sienne excepté les féminines.

En U13 possibilité de 3 U12 maximum par équipe

En U12 possibilité de 3 U11 maximum par équipe

En U11 possibilité de 3 U10 maximum par équipe

En U10 possibilité de 3 U9 maximum par équipe

Nous vous demandons de respecter le nombre de joueurs (trois) pouvant participer en catégorie supérieure, car lors de la saison 2022/2023, l'élaboration des Poules se fera en conséquence.

LICENCES : Tout joueur, dirigeant, éducateur ou arbitre doit être titulaire d'une licence FFF établie au titre de la saison en cours.

RAPPEL DES HORAIRES : Conformément au règlement il est impératif de tenir les horaires.

MATIN : de 10 H à 12 H - APRES MIDI : 14 H à 17 H 30



FEMININES

EQUIPES ENGAGEES

U6F – U8F / FOOT A 4

9 EQUIPES :

SC TOULON – MAR VIVO AV S – BRIGNOLES AS – LE REVEST FC – HYERES FC – RC LA BAIE – COGOLIN SP – CARQUEIRANNE LA CRAU US – LA SEYNE FC

U9F – U11F / FOOT A 5

28 EQUIPES :

SC TOULON 1– SC TOULON 2 - MAR VIVO AV S 1 – MAR VIVO AV S 2– BRIGNOLES AS – ASPTT HYERES – NANS LES PINS - LE REVEST FC – AS LES VALLONS - HYERES FC – PIVOTTE SERINETTE 1 – PIVOTTE SERINETTE 2 – BESSE SP - RC LA BAIE 1 – RC LA BAIE 2 - COGOLIN SP – CARQUEIRANNE LA CRAU US – DRAGUIGNAN SC – LORGUES ET S 1 – LORGUES ET S 2 – PUGET SUR ARGENS FC – LA LONDE SO - LE BEAUSSET JS – TOULON EST – SIX FOURS LE BRUSC - LA SEYNE FC – TOULON ELITE FUTSAL 1 – TOULON ELITE FUTSAL 2

U11F / FOOT A 8

9 EQUIPES :

SC TOULON – LES VALLONS AS – HYERES FC – PIVOTTE SERINETTE - RC LA BAIE –CARQUEIRANNE LA CRAU US – SC DRAGUIGNAN SC – LORGUES ET S – TOULON EST

U13F / FOOT A 8

14 EQUIPES :

SC TOULON – BRIGNOLES AS – ASPTT HYERES – LE REVEST FC – HYERES FC 1 – HYERES FC 2 – LA VALETTE UA – LA CADIERE – LE CANNET CA - CARQUEIRANNE LA CRAU US – DRAGUIGNAN SC – FREJUS SAINT RAPHAËL ET – PUGET SUR ARGENS FC – LA SEYNE FC

DESIDERATA

EQUIPES NE SOUHAITANT PAS JOUER LE SAMEDI MATIN

U12/U13F :

CARQUEIRANNE LA CRAU US - LE REVEST FC



GARÇONS

PLATEAUX 2^{ème} Phase - Déroulement des plateaux

U11G – U10G

Déroulement des plateaux 2^{ème} Phase

Pour le déroulement des plateaux veuillez consulter le site District du Var > TECHNIQUE > PLATEAUX U10-U11 / U12-U13 ou cliquez sur le lien suivant :

<https://var.fff.fr/plateaux-u10-u11-u12-u13/>

Il est impossible de pratiquer des horaires particuliers (matin ou après-midi) pour les convocations des plateaux regroupant plusieurs équipes.

Veuillez prendre vos dispositions pour assurer votre participation.

U6 à U9 – PLATEAU DE NOËL

Samedi 04 Décembre 2021

9 SITES RETENUS :

Représentant l'Association AFM TELETHON :

SOLLIES FARLEDE (Matin) - CARQUEIRANNE LA CRAU (Matin) – BANDOL US (Matin) – SAINTE MAXIME AS – FLAYOSC AC (Matin et APRES MIDI) – VIDAUBAN FC (Matin) - LE PRADET US (Matin)

Représentant l'Association LE SECOURS CATHOLIQUE : SAINT ZACHARIE ET S (Matin et APRES MIDI)

Représentant l'Association ADAM DE COEUR :

FC SAINT TROPEZ LA BAIE (Matin)

**En fonction des équipes engagées le nombre de sites pourra évoluer.
Les Fiches d'Inscription des Equipes seront adressées directement aux Clubs accueils.**

DESIDERATA

EQUIPE MIXTE

Dans l'intérêt des enfants, la Section FOOT EDUCATIF accorde, à titre exceptionnel, aux équipes ci-dessous désignées le droit de jouer en groupant 2 catégories d'âge successives (Il est bien entendu que la catégorie retenue doit être celle correspondante à l'âge le plus élevé) :

U13G Pré Excellence – MAR VIVO AV S

U13G Honneur – MY IDEAL SOCCER - LE MUY FC

U12G Honneur - GRIMAUD FC

U11G Honneur – TARADEAU O



PIVOTTE SERINETTE : Pour cause médicale et après accord de la Ligue Méditerranée 3 joueurs de l'équipe U11G sont autorisés à jouer en catégorie inférieure U10G et 1 joueuse U12F est autorisée à jouer en U9F-U11F et U11G.

EQUIPES SOUHAITANT JOUER QUE LE SAMEDI MATIN

U13G : FREJUS SAINT RAPHAËL Pré Excellence

U12G : CARQUEIRANNE LA CRAU US 3 - FREJUS SAINT RAPHAËL Excellence A - Pré Excellence A – Honneur A

U11G : LORGUES ET S - FREJUS SAINT RAPHAËL Excellence 1 et 2 - Pré Excellence – US VAL D'ISOLE Honneur – FC US TROPEZ

U10G : CARQUEIRANNE LA CRAU US 1 - PIGNANS US Honneur - US VAL D'ISOLE Honneur

EQUIPE NE SOUHAITANT PAS JOUER LE SAMEDI MATIN

U13G : CARQUEIRANNE LA CRAU US 1 - BANDOL US Excellence - Pré Excellence ; FREJUS SAINT RAPHAËL Gaby ROBERT – Excellence 1 et 2 - Honneur

U12G : SPORTING CLUB TOULON Excellence 1 - US VAL D'ISOLE Excellence - LORGUES ET S - CARQUEIRANNE LA CRAU US 1 - BRIGNOLES AS Excellence - LA LONDE ST O Excellence - RIANUS US Honneur - FLAYOSC AC Pré Excellence

U11G : CARQUEIRANNE LA CRAU US 1 - CARQUEIRANNE LA CRAU US 2 - BRIGNOLES AS Excellence - BANDOL US Pré Excellence – Honneur - FLAYOSC AC Pré Excellence

U10G : BRIGNOLES AS Excellence - BANDOL US Honneur - FREJUS SAINT RAPHAËL Pré Excellence - FLAYOSC AC Pré Excellence - FC US TROPEZ

Prochaine réunion

Mardi 23 Novembre 2021

Le Président : Guy BOURICHA